

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARDE, Maire.

Présents : Michaël DUMAS - Joël FLACHAT – Patrick FOURNEL - Jean-Claude GARDE – Gérald GONON - Fabienne MERESSE - Jean-Gérard MERLE – Damien PARET - Chantal PIGNARD BOURGEY – Nelly PORTERON - Véronique POYET - Marie-Thérèse THEVENET

Absente excusée : Isabelle BECKER - André FRANC - Renaud PEURON

Secrétaire de séance : Joël FLACHAT

Le compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande le rajout des délibérations à l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de rajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour de cette réunion.

1-Approbation d'un chèque

Monsieur le MAIRE présente au conseil municipal un chèque d'un montant de 535 € provenant de l'AMF en partenariat avec la CPAM pour le remboursement de l'achat de masques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal approuve l'encaissement du chèque d'un montant de 535 €

2-Salle des fêtes

Monsieur FOURNEL présente au conseil municipal les éléments concernant la consultation des architectes.

Trois architectes ont été consultés ainsi que l'architecte conseil du département. Le pourcentage du montant HT des travaux concernant les honoraires est le suivant :

- Bati ingénierie (Pierrick PRAT) : 9,90 %
- Laurent JACQUIN : 16,3 %
- Vincent BUCHET : 10,75 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'architecte Bati ingénierie pour la mission de maîtrise d'œuvre.

3-Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire précise que certaines réalisations d'investissement sont susceptibles d'être subventionnés sur la dotation d'équipement des territoires ruraux.

1°) Dans le cadre de l'élaboration de la restructuration et mise aux normes de la salle des fêtes, Monsieur le Maire présente le projet soumis par l'architecte Mr. PRAS pour un montant global de 300 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les projets de restructuration et mise aux normes de La salle des fêtes,**
- **Sollicite une subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sur la base de 20 %,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter un emprunt pour le financement du solde des projets,**
- **Confirme l'inscription de ces projets au budget de la commune,**
- **Arrête une date prévisible de démarrage des travaux au 4^{ème} trimestre 2021.**

4- Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol porté par Loire Forez agglomération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol approuvée lors du conseil municipal du 18 Juillet 2019

Considérant les propositions d'ajustement des unités d'œuvres présentées lors de la réunion des comités de suivi de novembre 2020,

Considérant la mise en place de l'instruction automatisée des demandes de certificats d'urbanisme de simple information (CUa),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol joint à la présente délibération, actant de l'ajustement des unités d'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020 et de l'instruction automatisée des demandes des CUa à compter du 1^{er} janvier 2021.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Après en avoir délibéré par 14 voix, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol joint à la présente délibération, actant de l'ajustement des unités d'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020 et de l'instruction automatisée des demandes des CUa à compter du 1er janvier 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

5- Convention de mise à disposition de l'argent technique avec la commune de Bussy Albieux

Monsieur le Maire donne une lecture au Conseil municipal de la convention établie pour mettre à disposition son agent communal à la commune de Bussy Albieux. Il énumère les articles. Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

6- Lotissement de Beauvoir

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre la voirie de Beauvoir. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la reprise de la voirie du lotissement de Beauvoir et l'entretien des espaces verts.

7- Projet école numérique

Monsieur Damien PARET présente au conseil municipal le projet d'acquisition de tablettes numériques et d'ordinateurs pour l'école. Il explique le Plan de relance pour la continuité pédagogique et l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Dans ce cadre-là, une aide de l'état est possible à hauteur de 70 % de la dépense.

Le coût du projet s'élève à 3500 € TTC. L'abonnement numérique annuel est de 79 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'acquisition de matériel numérique pour l'école pour un montant TTC de 3500 € et l'abonnement numérique d'un montant annuel de 79 euros.
- Sollicite une subvention dans le cadre du plan de relance pour la continuité pédagogique et l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles primaires.
- Confirme l'inscription de ces projets au budget de la commune,

Questions diverses :

- **Servitude de passage pour un terrain.**
Monsieur le Maire souhaite vendre la servitude de passage de 6 mètres de large.
Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente. Le Conseil Municipal propose un prix de 10 € le m². La décision sera prise lors d'un prochain conseil.
- **Cantine**
Monsieur PARET explique la solution envisagée pour la gestion des inscriptions à la cantine scolaire. Suite à la réunion de mardi, avec les trois communes, il faudra créer une régie. Cela permettra aux parents de régler en CB. Le coup de l'acquisition du logiciel sera de 4 200 € divisé sur les trois communes plus la maintenance à 1 080 € par an.
- **Vente de Terrain**
Monsieur le Maire propose de régulariser la vente du terrain d'environ 500 m² à 6 € le m².
Le Conseil Municipal propose l'envoi d'un courrier pour demander une proposition.
- **Fleurissement**
Marie-Thérèse THEVENET, Joel FLACHAT et Jean-Claude GARDE
Sont allés au Game vert de Villars pour faire l'acquisition de 2 grands bacs rectangulaire gris, un bac rond gris et un thuya en forme de spirale déjà planté par Christophe.
- **Ecole**
Monsieur le Maire propose de regarder pour l'installation de filets au bord de la route : voir pour récupérer les filets du terrain de foot.
- **Abri de bus**
L'abri de bus Route des Colline sera posé la semaine du 11.
- **Toilettes publiques**
En période hivernale les toilettes publiques sont fermées, un chauffage a été installé
- **Mur de Beauvoir**
Devis n°1 Prat TP
Démolition du mur Prat TP 1 512,00 € HT
Retenue de la Goutte 3 400,00 € HT
TOTAL HT 4 912,00 €
Devis n°2 Forestier
Démolition du mur 2 100,00 € HT
Retenue de la Goutte 3 000,00 € HT
TOTAL HT 5 100,00 €
Enrochement de la Goutte
La décision sera prise lors d'un prochain conseil.
- Christophe accompagne Sandrine pour le service de 12h à 13h.
Recrutement d'une personne pour la rentrée scolaire 2021/2022 de 6h hebdomadaire.
- **Acte de vandalisme se produisant régulièrement sur la commune :**
Cabane de chasseurs brûlée, matériel volé vers un étang, sac de litière pour chat sur la route de Biterne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,
Jean-Claude GARDE

